



# INCONTROLABLES

PRENEZ 2 MN POUR VERIFIER QUE  
LA DIRECTION NE VOUS DOIT RIEN !

## A VOS COMPTEURS !

Au 31 décembre, chaque ASCT doit avoir pris :

- 117 RP (car cette année 2023 comporte 53 dimanches / les autres années, c'est 116 RP)
- 52 RP doubles
- 10 RM
- 12 RP SA-DI
- 14 RP SA-DI ou DI-LU
- 22 DI toutes absences confondues
- Le AH (absence syndicale)

Ce ne sont que des minimum obligatoires, vous pouvez disposer de plus de repos mais en tout cas pas moins !



Chaque année, des ASCT finissent l'année avec des repos manquants, des AH non pris et les CPST se gardent bien d'alerter les agents concernés ! Alors ne faites confiance qu'à vous-même et contactez les militants SUD-Rail en cas de difficultés !